

THE SYRIAN CHRISTIANS.

To the EDITOR of the MANCHESTER COURIER.

Sir,—Will you have the goodness to insert in your paper of Saturday next the two enclosed statements in reply to Mr. Ydlibi's (the Turkish consul) letter which appeared in your paper of Saturday last, the 24th January?—We are, sir, your obedient servants,
Manchester, January 29, 1852. THE SYRIAN CHRISTIANS.

I am happy to corroborate Mr. Birch's testimony. In answer to Mr. Ydlibi's accusation of discourtesy, I would simply say that the reason of my interrupting his prolonged remarks was, not merely because I deemed them utterly out of order in such a meeting, but also because I saw that many ladies and young persons present had become much alarmed by this strange derangement of the proceedings of the evening. The testimonials which our Syrian friends are prepared to publish will be, I cannot doubt, a sufficient answer to their accuser.
FRANCIS TUCKER, Minister of Union Chapel.

January 26, 1852.

With reference to the company of Syrian Christians at present in Manchester, I have much pleasure in stating that during a residence of some years in Syria, I knew Joseph Musalli, who was Syrian Secretary to the British Consul General at Beyrout, and very much respected. I also knew Gregory Wortabet, another of this company, who is the son of an Armenian bishop; and also Constantine Triandaphilopulo, a third of the party, who during my residence at Beyrout, I knew as a respectable merchant tailor. Of the other persons I have no personal knowledge, but feel every confidence in the three abovenamed, and regard their respectability as a pledge of the truthfulness of their statements regarding their own country.

(Signed)
THOMAS KERNS, Clerical Secretary to the Jews' Society,
and late Missionary in Syria and Palestine.
Manchester, January 26, 1852.

To the EDITOR of the MANCHESTER COURIER.

Sir,—My letter, which you were good enough to insert in the *Courier* of Saturday last, was written more with the intention of preventing the clergy and laity of this town being imposed upon, rather than from any fear that they would be unfavourably influenced against the Turkish government and the Turks at large, by the band of performers calling themselves persecuted Syrian Christians. I judge, however, from the letters of Mr. Birch, Mr. Tucker, and Mr. Kerns, which appear in one of the papers of Wednesday, that they are not willing to be convinced. If the exhibition of last week—and my impressions of it were the only points that had to be considered—I should not be inclined again to trespass upon your space, but so long as I remain in Manchester, and more especially so long as I hold an official position in regard to the Turkish government, I shall feel myself bound to disabuse the public mind, and prevent imposition of every kind, so far as I have it in my power. This being my position, it is hardly necessary for me to reply to Mr. Birch's certificate in detail; but this I must state, that if I were in any way mistaken in my estimate of the expressions of the interpreter or of the impressions he sought to convey, I was not singular, for many gentlemen I have since conversed with, who were present in St. Saviour's School, were of exactly the same opinion as myself. Those people representing themselves to be a party of twelve Syrian Christians, "most of whom were sufferers in the dreadful riots and persecutions which took place at Aleppo in October, 1850," gave illustrations of the manners and customs of the East, and in doing so they introduced a representation of cruelties inflicted by Turkish judicial authorities, and the general impression sought to be conveyed evidently was, that the Christians were the sole sufferers, and that it was dangerous for them to reside in Turkey. whereas I must repeat, that the reverse is the case, and that they have every civil and religious liberty guaranteed to them. The object of this party is to enlist the sympathies of the clergy and their congregations in their behalf, by representing themselves as having suffered losses in Turkey because of their religion, and by this means the clergy are induced to allow the use of their schools gratuitously, and their congregations are invited to attend and pay their shillings. My object is to prevent this shameful imposition, if possible. I received information from Mr. Telemacho, a Christian employed by the Turkish government as a quarantine guard at Beyrout, and Mr. Hossin, a Turk, similarly employed, both of whom arrived at Liverpool about three weeks ago in the *Orontes* steamer, that the party of so-called persecuted Syrian Christians was got up as a speculation by Constantine, the tailor, who was doing well in his business, but left it for that purpose, and was joined by Mr. Musalli, who left his employment when Colonel Rose, the consul-general at Beyrout, was appointed secretary to the ambassador at Constantinople, and proceeded to that place. Mr. Gregory, they told me, left his employment with Mr. Heald, the Lloyd's agent at Beyrout, some five or six years ago; for what reason they could not tell, but he was afterwards in business at Alexandria. He came to England last year; and how he got connected with these persecuted Christians, I cannot tell. I have nothing to do with the former characters of these men; but as regards Mr. Gregory, who styles himself Wortabet, how Mr. Kerns can know him to be the son of an Armenian bishop, I am somewhat at a loss to understand, the more especially as no Armenian bishop is allowed to marry. The title Wortabet is one of distinction in the Armenian Church, very similar to that of dean in the Church of England. These things Mr. Kerns, if he has profited at all by his mission to Syria and Palestine, ought to know, and I will therefore leave him and Gregory to explain the incongruity, merely concluding this part of the subject by repeating again my suspicions, that if any of these three, or any of the lower class of musicians who are with them, were present at the riots of Aleppo, they were only there as part of the mob and paid musicians to the mob. If Mr. Birch will take the trouble to investigate the losses these men have sustained by the riots at Aleppo, I will undertake—on its being proved to me that they are sufferers by those riots, and from no fault of their own, and are left destitute in consequence—to reimburse them for any loss they may have sustained that has not previously been amply compensated by the Turkish government. As regards Mr. Birch's imputations on myself, I regret that he should have indulged in them more for his own sake as a Christian minister, than from any unfavourable impression they will make on the public mind as regards me, or influence they are likely to have in preventing me discharging what I consider my duty. I am unconscious of entertaining any ill-will towards these men, but I must and will, as far as in me lies, disabuse the minds of the clergy, and by this means hope to prevent them recommending, and the people supporting, from motives of charity, an exhibition which has no real claim to occupy any other position, or is one not less a speculation, than a band of negro melodists or any other ordinary performance travelling from town to town.—I hope you will afford room for this letter in the *Courier* of Saturday. I remain, sir, your obedient servant,
Jan. 29, 1852. ABDULLAH YDLIBI,
OTTOMAN CONSUL.

the they answer

the my reply to them

Copie.

23/2/1852

Grâce au Tout. Taisant les diverses questions qui s'étoient élevées entre la Sublime Porte et le Tasha d'Egypte sont heureusement résolues à la satisfaction de Sa Majesté le Sultan. Un seul point arrêté encore pour un moment la communication formelle du Tanzimat au Tasha. Son Altesse désire que la faculté de faire exécuter les jugements, auxquels la loi attache la peine capitale lui soit laissée. Il nourrit ce désir dans l'intérêt de la Province dont l'Administration lui est confiée, et pour la tranquillité de laquelle il est toujours plus ou moins responsable. Ayant à faire avec une population mixte, isolée, barbare, disposée au brigandage et tenue dans la soumission par la crainte, il croit avoir besoin de tout le prestige d'un pouvoir sans recours en matière criminelle pour la gouverner avec clémence et légalité. Ecarter toute chose qui pourrait affaiblir ou décréditer le gouvernement local dans la sphère de ses attributions est d'autant plus urgent que les principes du Tanzimat doivent être bientôt établis en Egypte. L'attente de cette mesure a déjà excité les esprits et fait naître l'espoir d'un relâchement peu favorable au maintien du bon ordre.

Ce n'est pas seulement le Tasha qui voit un danger éventuel dans l'innovation, dont il est

muhammad

menacé. Le commerce en général partage l'inquiétude de Son Altesse, et les résidents étrangers en Egypte ont exprimé de haute voix le sentiment dont ils sont pénétrés. A Londres les négociants intéressés au trafic, qui se fait, soit avec l'Egypte, soit avec les Indes par l'Isthme de Suez, ont déclaré le même conviction. Des mémoires rédigés avec toute la force de la sincérité et revêtus de nombreuses signatures en font foi.

Le Gouvernement Britannique ne saurait être indifférent à un tel état de choses. Il verrait avec peine de si grands intérêts exposés sans la moindre mesure à des chances dont il serait difficile de parer les conséquences. Il en serait d'autant plus affligé que le malaise de l'Egypte ne manquerait pas de se faire ressentir dans les autres parties de l'Empire Ottoman, en même temps que la sûreté d'une branche essentielle du commerce anglais en resterait gravement compromise.

Quand on se demande pourquoi la Porte devrait affronter de pareils risques, la réponse n'est pas facile à trouver. Voudrait-elle sauvegarder le droit de la Souveraineté? Ce droit n'est pas en question: personne ne le conteste. Craindrait-elle l'abus du privilège? L'expérience démentit cette crainte. Présenterait-

elle

garantie est avantage indispensable. L'opinion publique non seulement en Egypte, mais aussi en Angleterre, s'accorde avec la déclaration de Son Altesse. Est-il donc possible qu'on face de ces témoignages imposant la Porte se dispose par des motifs dénués de fondement à renverser la digue qui abrite de si grands intérêts et à priver par ce moyen le commerce, dont il s'agit, de la confiance qui est l'âme de ses entreprises et le gage de son succès ? Absurément que non. La Porte ne voudrait pas courir le risque de réduire l'Egypte à l'état de Bagdad. Elle doit sentir l'importance de pouvoir compter sur l'affection comme sur la loyauté du Pacha. Elle est, sans doute incapable de méconnaître ce qui est dû aux instances et aux intérêts de son allié le plus fidèle.

Téra le 28 février 1852.

elle que le Sanzimat s'y oppose ? Il est notoire que le Sanzimat d'hérédité tient compte des exceptions requises spécialement pour l'Egypte. Mettrait-elle en doute l'utilité de la grâce qu'on demande ? L'opinion des mieux informés, l'instinct du commerce, les conseils des Puissances amies et l'exemple de l'Angleterre par rapport à ses propres délégués, même au Vice-Roi d'Irlande, concourent pour la constater. Lui répugnerait-il, enfin, de trop relever l'autorité d'un pacha ? Un tel signe de méfiance serait tout-à-fait déplacé envers un Vizir qui, tout, en exerçant sans cesse le privilège en question, n'a jamais manqué d'obéir aux justes requêtes de son souverain.

Il est fort à désirer que cette affaire soit envisagée dans son vrai point de vue. Il y a eu sans le commencement des illusions, des malentendus, peut-être même des fautes. Les passions se sont allumées, les intrigues ont joué leur rôle ; et des préventions difficiles à guérir occupent encore les esprits. Ce dirigisme nuit à bien des intérêts et menace, pour peu qu'on le néglige, d'être une source permanente d'embarras et de malheur à tous les partis intéressés. Le mot d'ordre doit sortir de la Porte. Abbas-Pasha n'a pas été sourd aux conseils de la prudence. Il

S'est soumis avec loyauté à Sa Majesté le Sultan. La grâce qu'il demande aujourd'hui est motivée par le désir de pouvoir répondre dignement à la confiance de son Souverain. La tranquillité de l'Égypte, le bien-être de sa population, la sûreté des voyageurs et du commerce, l'intérêt général de l'Empire, et des considérations politiques d'une haute importance engagent Sa Majesté à daigner la lui accorder. Un refus serait d'autant plus dur qu'il s'agit d'une chose dont l'existence n'a subi aucune interruption, nul reproche depuis l'inauguration des gouverneurs héréditaires en Égypte, et dont la continuation, au moins pour un certain temps, est instamment recommandée par un gouvernement ami, convaincu de sa nécessité et fort des titres que lui fournit l'histoire de cette province à la sympathie et à la reconnaissance de la Porte.

On aurait, en vérité, pleine raison de s'étonner si le Gouvernement Ottoman persistait à se rendre aveuglement contre tant de considérations propres à lui indiquer la marche à suivre dans cette circonstance. Accorder ou refuser la grâce demandée par Abbas-Pasha moins pour lui-même

que pour les intérêts de l'Égypte, de l'Empire et du commerce, dépend exclusivement du chef suprême de l'état, dont le droit Imperial est reconnu partout le monde et parfaitement garanti. Pour l'accorder, le souverain n'a qu'à laisser continuer ce qui existe déjà, se réservant la faculté d'y revenir en cas d'abus. Pour la refuser, Sa Majesté aurait à déclarer le Pacha d'Égypte privé dorénavant d'un privilège, dont il jouit à l'instar de ses prédécesseurs, et dont l'abrogation provoquée par de fausses impressions, se présente au commerce européen et au gouvernement Britannique comme un juste sujet d'inquiétude et de remontrance.

Il est à remarquer, en conclusion, que les marchandises et les communications, qui dépendent du transit en Égypte, sont les uns d'une grande valeur, les autres de la plus haute importance. C'est l'Angleterre qui a l'intérêt le plus direct et le plus pressé dans la sûreté de ce passage. Jusqu'ici les négociants et les voyageurs anglais ont eu grande raison de se louer de la protection efficace que leur ont assurée les gouverneurs héréditaires de l'Égypte. Le Gouverneur actuel a déclaré que le pouvoir du Kéaz lui est nécessaire pour continuer à leur

que de tel peuple, ils ont pu aussi le tuer moralement? La politique
que les étrangers ont suivie jusqu'ici, comme aussi les luttes des Serbes,
des Grecs, des Monténégrins et des Bulgares, auraient pu assez instruire
les tares souverains pour qu'ils apprécient mieux les sympathies de la
chrétienté et des Gréco-Slaves. Qu'a gagné le peuple du tanzimat?
Son exécution, impossible dans beaucoup de cas, ne cause au gouver-
nement faible que honte et que blâme, qu'apathie et que anathèmes;
pour aux sujets chrétiens qui sont plus nombreux, que haine, qu'oppres-
sion, que souffrance et que malheur. "Un tronc pourri ne saurait
jamais redevenir un arbre jeune et fort." Pendant qu'ils cherchent
à émouvoir le cœur et les sentiments de tous ceux qui ont une influence
en Europe, qu'ils tâchent de faire quelque chose pour l'humanité souffrante
et qu'ils fassent cesser des actes tyranniques, en se rappelant qu'une
chose tout insignifiante qu'elle serait, pourrait à la fin devenir
nuisible. Ici finit la proclamation qui, quoique sans beaucoup
d'importance quant à présent, peut bien cependant être considérée
au moins comme le cadran de la nature interne des troubles
de Bosnie, et c'est pourquoi elle est digne d'attention. N'oublions pas
que dans le traité relatif à la conservation et l'intégrité de la Turquie,
on ne trouve aucune question d'intérieur, et que toute agitation ou
mouvement dans la Turquie mettra aussi en mouvement la
sympathie de toutes les ^{grandes} puissances, ce qui, tout vrai qu'il soit en lui-
même, n'a jamais été approuvé par le gouvernement autrichien.
De tout cela le journal officiel montre au doigt que les Gréco-Slaves
ont en vue la centralisation, ce qui n'est pas de peu d'importance
aussi pour l'immission possible, dans le cas, d'autres puissances
encore.

Du bas-Danube. Mois de Juillet 1852.

Malgré le rappel d'Emir-pacha et son remplacement par Veli-pacha plus doux que lui, cependant ni les idées ni les choses n'ont changé en Bosnie. Les Turcs d'un côté persistent dans leur dépit, et de l'autre les royaumes ne cessent point leurs plaintes; et s'il faut croire aux avis qui nous arrivent de la carrière du labyrinthe bosniaque, les habitants turcs ne croiraient point en la volonté inébranlable du Divan de donner un terme aux persécutions des chrétiens, ce dont les aurait bien plus persuadés aussi la bienveillance dont jouit encore aujourd'hui Emir-pacha près la S. Porte. D'un autre côté, les sujets chrétiens de ce pays ne se contentent plus des plaintes et de la résistance locale; ils s'enfuient en foule en Autriche et mettent involontairement aussi cet état voisin dans le cercle de leur mouvement. De plus les sympathies des Serbes et des gardes-frontières autrichiens leurs compatriotes, augmentent de jour en jour et peuvent bientôt prendre une position non-méprisable parmi les questions brûlantes de l'Europe sur les troubles de Bosnie, et que d'abord nous-mêmes, qui en sommes suffisamment occupés, ne croirions à peine. Or le gouvernement turc resterait-il indifférent par rapport à cette migration des chrétiens de la Bosnie,

et la Cour d'Autriche souffrirait-elle le rassemblement
et la fixation, dans son territoire, d'une colonie bosniaque
dont l'action pourrait l'amener à se brouiller avec
la Porte, puisque incontestablement elle pèse beaucoup dans
la balance de l'avenir de ces provinces slaves. Des évène-
ments connus ont essentiellement changé la précédente
position de l'Autriche vis-à-vis de la Porte dans ces
dernières années, et le statu quo connu de la Turquie
ne forme plus le principe de la politique autrichienne.
Il est vrai qu'elle n'est pas tout-à-fait ennemie de la
Porte, mais elle s'est déjà exposée et dans un cas donné
elle pèsera aussi son propre intérêt. Une autre circon-
stance est encore à remarquer : La guerre hongroise
a beaucoup contribué à la tendance des Slaves du Sud
à se concentrer. Donc les rayas émigrent, non pas vers
leurs coreligionnaires, mais vers leurs compatriotes,
et par cela même ces derniers doivent avoir aussi une
grande importance. C'est ainsi que se forment les affaires
de la Bosnie, et leurs conséquences pour l'Autriche, sont
qu'elles n'embrouilleront pas peu sa politique intérieure.
D'ailleurs il ne pourrait se présenter pour l'Autriche une
meilleure occasion de développer son influence et de pour-
voir à ses intérêts en confirmant sa position naturelle.
Mais il se pourrait que d'une manière imprévue des
conflits diplomatiques et nationaux naissent aussi de
ces troubles de Bosnie, et l'avenir seul nous apprendra

s'il est possible d'apporter une solution à tous les deux.
 Cependant qu'on se contente pour le moment à deviner, d'autant
 plus qu'on y aurait surtout des données. Le journal d'Agram
 vient d'en produire une par la proclamation y insérée à l'adress
 de l'Occident prié de venir à l'aide de ses coreligionnaires
 et d'empêcher effectivement les persécutions des chrétiens. Cette
 proclamation qui est curieuse par elle-même, puisqu'elle
 parle ouvertement de la souveraineté des Gréco-Slaves en
 Turquie, a aussi de l'importance pour le journal officiel
 où elle est insérée. Elle commence par des plaintes au sujet
 contre l'Europe ^{indifférence de l'} qui ayant des oreilles ne veut point
 entendre et ayant des yeux ne veut point voir. C'est
 seulement parce qu'il s'agit du bien ou du mal des Slaves
 qu'on ne voit point un mouvement de sympathie en Occident.
 Un seul cas d'action parait à celles qui ont par million
 en Bosnie suffirait en Europe pour produire la guerre
 et faire verser le sang; mais pour un peuple brave
 qui, depuis déjà 400 ans, souffre le malheur et la honte,
 la disolation et l'esclavage, on n'entend pas un mot
 de consolation pour les maux qu'il endure. Que les Turcs
 souverains jettent un coup d'oeil sur la carte! et du progrès
 des populations Slaves en Turquie, de leur sentiment
 sur leur grande époque passée et sur leur avenir,
 comme aussi du cours des affaires du présent, ils auront
 ample matière à réfléchir. Ou bien se figurent-ils que
 des peuples qui ont passé par une école si instructive, qui
 ont connu leur bonheurs et qui sont devenus attentifs,

Copie de la pièce jointe à la note adressée
le 24 août 1852 par S. E. l'Ambassadeur
de France à S. E. M^r le Ministre des affaires
étrangères de la S. Porte.

Affaire de Tripoli.

La destitution d'Izzet
Pacha commandant les troupes.

La dégradation et l'empri-
sonnement de l'officier et le châti-
ment des soldats qui ont prouvé
à l'arrestation de notre M^r Kaba
et qui lui ont fait subir les plus
cruels traitements.

Cinquante Mille piastres
d'indemnité pour chacun des
deux français détenus.

Affaire d'Antioche

La destitution de Moh-
med Pacha Serasker d'Arabie,
La condamnation d'Ormer
effendi à la détention perpétuelle
dans la citadelle de Belgrade
et à une amende de trois cent
mille piastres dont le montant
sera mis dans le délai de
trois mois sous les responsa-



bilité de la S. Porte, à la disposition du
Gouvernement français pour en faire
tel usage qu'il jugera convenable.

La condamnation aux galères à
perpetuité des six complices d'Emir Effendi.

La grâce de Mehmed Messerli qui
a persisté à démentir les vérités malgré
les promesses et les menaces.

L'éloignement d'Antioche de
toute la famille d'Emir Effendi et par-
ticulièrement de sa femme et de son fils.

L'autorisation officielle d'élever à
Antioche une Eglise catholique.

Affaire de Janina

Les destitutions du Pacha

Civil et du Pacha Militaire de
Janina.

Le changement de garnisons
du régiment qui se trouvait à Janina.

Une indemnité de cinquante mille
piastres pour M. Blancard.

L'ordre donné aux nouveaux gou-
verneurs civils et au nouveau com-
mandant Militaire de se rendre,
à leur arrivée à Janina, chez le

Vu Consul de France et de lui exprimer
au nom de la Porte Ottomane, le regret
de tout ce qui est arrivé.

L'éclatnement de Tahir de Khib
Effendi et Dervich Ahmed Bey.

Affaire Duvernois La punition de l'officier
commandant le poste, du sergent
et des soldats qui ont exercé des violences
sur la personne de M. Duvernois
Dégradation du sergent qui s'est fait
remarquer par son extrême brutalité

Une indemnité de trente
mille piastres pour M. Duvernois.

Affaire Kessel. Destitution et emprisonne-
ment du Gardien de la Tour de
Galata qui a frappé M. Kessel
employé de la Chancellerie de France.

Signé: La Vallette.

XX
sus mentionnée; je m'empresse de la porter
à votre connaissance pour l'information des
sujets qui relèvent de votre Gouvernement.

Les droits de la S. Porte dans cette ques-
tion sont évidents, et ne sont sujets à aucune
espèce de discussion ou d'opposition. La
nécessité dans laquelle elle se trouve mainte-
nant de faire valoir ses droits, est basée sur
le désir et la résolution de consolider le main-
tien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Je ne doute point que ces considérations
ne soient appréciées et admises par votre
gouvernement, et je vous renouvelle, à cette
occasion, les sentiments de ma considération
distinguée.

Annexe à la
dépêche du 14 décembre
1852

Traduction d'une note officielle adressée
par le ministère Impérial des affaires étrangères,
aux diverses Légations des Puissances
amies en date du Moharem 1269.

Out. - Nosph. 1852

Un article officiel, concernant les
bateaux à vapeur sous pavillon étranger qui font
des voyages journaliers pour le transport des pas-
sagers dans le Bosphore, a été publié dans le
numéro 412 du Journal de Constantinople.

Par cet article, il a été solennellement dé-
claré que le gouvernement impérial avait résolu de
mettre un terme aux inconvénients que cette question
avait fait naître. Les raisons qui l'ont engagé
à prendre la décision d'empêcher le transport
qui se faisait jusqu'ici contrairement aux règle-
ments du pays, ainsi qu'à ses propres droits,
y ont été parfaitement expliquées.

La tolérance dont ces bateaux à vapeur
ont joui jusqu'à présent ne peut avoir porté
aucune atteinte aux droits souverains de la S.
Porte. Bien des abus sont résultés de cette

Tolérance

tolérance qui n'était que l'effet d'une simple
faveur. Ces abus ont nécessairement donné lieu
aux justes plaintes des habitants de la Capitale.
Aussi le gouvernement de S. M. Impériale pour
éviter ces inconvénients, se trouve-t-il obligé de
ne plus accorder cette tolérance.

D'après ce qui a été publié dans l'article en
question du Journal de Constantinople, ces bateaux
à vapeur ont été la cause de plusieurs accidents
dont tout gouvernement, par les devoirs d'humanité
et de bonne administration, doit empêcher la
réproduction.

Cependant, des personnes prétendent que
les bateaux à vapeur qui desservent la ligne du
Bosphore sont considérés comme faisant partie
de la navigation en général, et ne doivent pas,
par conséquent, être soumis aux règlements du
pays. Dans ce cas, l'on ne saurait admettre
qu'il soit possible au Gouvernement de la S. Porte
de rester simple spectateur d'un pareil désordre
dans le centre même de sa juridiction, et des dan-
gers que courent ses sujets, et de ne pas s'inquiéter
de la continuation d'un pareil état de choses dans
le Bosphore

le Bosphore, ce port ou, pour mieux dire, cette grande rue de la capitale. Cette question est une question d'administration intérieure et, comme telle, et conformément aux traités en vigueur, elle ne peut concerner que l'autorité locale.

Le gouvernement impérial a, par conséquent, décidé de notifier aux bateaux à vapeur étrangers la défense de transporter des passagers dans le Bosphore, et a chargé qui de droit de l'exécution de cette mesure. Un terme de trois mois seulement, à partir de la date de la présente notification, c'est à dire jusqu'au 26 du mois de février prochain a été accordé aux propriétaires de ces bateaux à vapeur, afin qu'ils eussent à se conformer à la présente décision. A l'expiration de ce terme qui ne regarde que ceux des bateaux à vapeur étrangers qui desservent actuellement les diverses lignes du Bosphore, il ne sera plus permis aux bateaux à vapeur étrangers qui existent déjà, pas plus qu'à ceux qui pourraient venir par la suite pour être destinés à ces voyages, de naviguer dans le Bosphore.

Cel est, Monsieur le ministre, l'esprit de l'ordonnance impériale relative à la défense

des mentions

X
les biens deses Sujets que le Sultan avoulu d'abord garantir;
il a noblement compris qu'il n'y avait pas de progrès ré-
el possible dans l'esclavage. Qui pourrait
Nier qu'abdul réussisse? Son rôle n'est-il pas
Providentiel

N. F. S.

Des Intérêts Européens, en Orient,

par Paul Mouriez,

1852.

§. 1. de la lutte des intérêts européens en orient.

Les crises intérieures éprouvées par divers états de l'Europe occidentale, ont depuis quelques années distrait l'attention publique des parages orientaux : on ne peut oublier cependant que les difficultés nées dans cette partie du monde sont les seules, qui, dans un intervalle de 35 années, aient sérieusement compromis la paix générale, et menacé l'équilibre fondé sur les traités de 1815 ; si la permanence des mêmes causes entretient les mêmes dangers, la question ne peut avoir cessé d'être grave et mérite encore toute la sollicitude des sincères amis de l'humanité.

Les traités de 1840 en furent une solution très imparfaite. ils consacraient, en principe, l'affaiblissement de l'Empire

Ottoman, tout en proclamant le respect de son intégrité; ils soustrayaient l'Égypte à l'unité d'action du gouvernement métropolitain, et laissaient assés d'entraves à l'indépendance de cette magnifique province de l'Empire pour qu'elle put devenir, comme cela est arrivé, un foyer d'intrigues et un point d'appui à des prétentions rivales. Or, des intérêts de la nature de ceux qui sont engagés dans cette question peuvent accepter une trêve, mais ils ne désarment jamais; et tant que satisfaction ne leur est point donnée, ou qu'il leur reste une ombre d'espoir, il faut compter avec eux. Tout arrangement conclu en dehors de l'une ou de l'autre de ces conditions est donc non-venu et fait subir à la difficulté un ajournement plus funeste qu'avantageux. Après dix années d'une suspension qui n'était qu'apparante, la question d'Orient va de nouveau se poser aujourd'hui, plus ardue et plus menaçante que jamais.

Il serait à peine utile de définir les mobiles secrets de cette lutte, car ils ont été suffisamment divulgués et rien n'est changé en eux, depuis 1840, si ce n'est peut-être le langage qu'ils ont fait tenir aux parties intéressées; nous devons cependant bien préciser les positions respectives, ne fût-ce que pour ne pas prendre le change sur aucune déclaration diplomatique.

Cela nous coûte à dire, mais il est certain que depuis la retraite de notre armée d'Égypte, le rôle politique de la France en Orient a toujours été plein de mollesse et de tiédeur, nous dirions même de contradictions, si ce dernier défaut n'était général et ne résultait, chez nous, de l'instabilité des

gouvernements. Cette indifférence de notre part vient surtout de ce que nous sommes dépourvus, en Orient, d'un intérêt vital, et que notre action y a toujours été négative. Il n'en est pas ainsi de l'Angleterre en Egypte et de la Russie à Constantinople. Ces deux Puissances ont des ambitions qui tiennent à leur existence même, et qu'elles ne pourraient abandonner sans porter un coup sensible à leur vitalité. Ces actions ne sont pas, d'ailleurs, assez semblables d'objet pour se neutraliser. Le traité de Brunow est là pour prouver qu'elles sauraient plutôt se coaliser au besoin, et entraîner dans leur sphère d'activité, des Puissances qui, comme l'Autriche et la Prusse, n'y sont portées que par un sentiment de constante hostilité à la France. C'est donc à celle-ci seule de servir de contrepois efficace et à maintenir l'équilibre européen, qui, sans elle, serait sérieusement compromis par cette connivence, quoiqu'elle se soit toujours annoncée sous le prétexte très peu sincère de le préserver. C'est là certainement un beau rôle à jouer, et tout à fait digne des précédents historiques de notre nation; nous dirons plus, les récents événements politiques accomplis dans son sein le rendent actuellement facile; le pouvoir a acquis à l'intérieur toute la force nécessaire pour parler à l'étranger un langage convenable et digne; jamais donc les circonstances ne furent plus propices à un dénouement pacifique et définitif de cette grande et importante question; et déjà un fait vient de s'accomplir qui est d'imprécieuse augure dans ce sens; nous voulons parler de la retraite de Lord Palmerston, dont la politique tracassière et absolue a le plus contribué à mettre en Orient les choses en l'état où elles sont.

Mais avant de développer les moyens que nous croyons
propres à amener cette solution satisfaisante, il nous faut
esquisser rapidement un tableau de la situation.

§ 2.

Etat de la situation

Méhémet-Ali supportait tout le poids de l'édifice élevé
par ses mains en Egypte ; et sa mort devait entraîner la
chute aussi bien du système politique qu'il avait suivi,
que des institutions dont il avait doté ce pays. Nous n'avons
point ici à nous préoccuper de l'un et des autres ; ils tiraient
peut-être, au fond, tout leur mérite de sa forte individualité,
et se trouvaient sanctionnés par le respect qu'elle inspirait.
Ce qu'il y a de certain, c'est que, tant qu'il vécut, son gouverne-
ment fut considéré par la Porte elle-même comme une digue
suffisante aux prétentions étrangères qui menaçaient l'Em-
pire. Mais lorsque le pouvoir echut à Ibrahim Pacha,
ce dernier, avec le rare bon sens qui le distinguait, comprit
qu'il trouverait des conditions de sécurité dans le resser-
rement des liens qui l'attachaient à son souverain ; et,
si la mort ne fût venue le surprendre, nul doute que ce
prince n'eût agi en parfaite conformité de vues avec le
gouvernement de la *Sublime Porte*. L'homme que la fin inopinée
d'Ibrahim Pacha alla tirer de l'exil et de l'oubli pour le
porter au pinacle, était le moins propre du monde, soit

à continuer l'œuvre de Méhémet Ali, soit à s'associer avec
 vues élevées du Sultan Abdul Medjid ; reste complètement
 en dehors du mouvement civilisateur imprimé par son
 aïeul, Abbas-Pacha avait passé sa vie dans de crapuleuses
 débauches, dissimulées sous les pratiques du plus étroit fana-
 tisme. Dans ce cœur pétri de toutes les bassesses, la fortune
 ne fit que surexciter les plus honteuses passions de l'humanité ;
 les premiers actes de son pouvoir furent consacrés à la satisfac-
 tion de toutes ses rancunes, et elles étaient nombreuses contre
 les hommes et les choses de l'ancien règne. Les institutions
 créées par Méhémet Ali eurent bientôt cessé d'exister, et
 tout le personnel Administratif et politique fut changé.
 Jusqu'à un certain point, ces mesures cadrèrent avec les pro-
 jets de la Porte, qui avait dû justement considérer la mort
 de Méhémet Ali, comme le moment venu de se rattacher
 l'Egypte, ce lambeau déchiré de son Empire ; aussi
 Abbas-Pacha fut-il parfaitement accueilli dans sa visite
 d'investiture, et le Sultan s'empressa de ratifier les droits
 que lui conféraient les traités de 1840. Mais on ne tarda
 guère à s'apercevoir que ce prince inepte n'était qu'un
 instrument dangereux, compromettant, et même contraire
 au but auquel il était destiné ; car dans l'intérêt même de l'
 Empire, la Porte ne voulait point voir descendre l'Egypte
 à un niveau de civilisation plus bas qu'à l'époque où cette
 province avait échappé à sa puissance ; après l'acte de
 soumission et l'hommage-lige du Vice-Roi, ce qu'elle
 demandait, c'était de prendre elle-même la responsabilité
 des progrès sur la voie desquels se trouvait l'Egypte, et de
 substituer partout son nom au nom si vivace et si fortement
 empreint de Méhémet Ali. D'ailleurs les tentatives

civilisatrices de Mo'hémet Ali avaient été considérablement distancées par la révolution politique et administrative accomplie dans les derniers temps en Turquie. Enfin dans les réformes qu'elle conseillait en Egypte, la Porte voyait des résultats économiques dont elle comptait bien faire profiter l'état financier de l'Empire :: en ce point plus qu'en tout autre son espérance fut déçue, car Abbas Pacha s'en adjugea tout le bénéfice, et ne respecta rien du système mis en vigueur par Mo'hémet Ali, que le monopole absolu, qui livre au Vice-Roi tous les revenus de l'Egypte, c'est à dire plus de cent millions de francs. Somme énorme dont Abbas Pacha usa largement pour ses favoris, son luxe et ses palais.

Ainsi, en détruisant radicalement, comme il fit, l'oeuvre de son grand père, Abbas Pacha trahit la confiance dont il était l'objet de la part de la Porte; mais à cette cause initiale de réprobation, vinrent bientôt se joindre les scandales de sa vie privée, qui soulevèrent les vives réclamations des agents diplomatiques : à peine si ces derniers pouvaient obtenir du Vice-Roi, pour des communications urgentes, quelques instants d'un temps tout entier consacré à des débauches sans noms; le plus souvent, ils étaient grossièrement éconduits ou renvoyés à des Ministres indignes, espèce de familiers de palais ayant passé sans transition, de la plus infime domesticité aux premiers postes de l'Etat.

En moins d'une année, l'Egypte se trouva privée de tous les hommes distingués qui avaient concouru à la gloire du dernier règne, et les plus notoires incapacités furent installées dans les fonctions publiques : un jour tous les employés marioles furent évincés de l'administration; un autre jour, ce furent les Coptes. Abbas Pachas poursuivait

le souvenir importun de son aïeul jusque dans sa parenté même, et ceux qu'il n'exila point, parmi sa famille, durent se soumettre à ses caprices d'idiot et à des vexations odieuses. La plupart des personnages marquants trouvèrent auprès du Sultan un asile honorable et réparateur; mais de toutes, l'affaire qui fit le plus de bruit et motiva les premières remontrances de la Porte, fut celle de Hyamit-Pacha, le propre beau-frère d'Abbas; dans un accès de méfiance sibérienne, et transgressant la limite de ses droits, le Vice-Roi le contraignit à divorcer et à s'exiler dans le Soudan. Un ordre du Sultan l'appela à Constantinople, et les deux époux furent remariés en sa présence.

Ces premiers germes de révolte du vassal contre son souverain acquirent bientôt une grande gravité par le refus du second à mettre en vigueur dans l'étendue de l'Égypte, les lois et constitutions promulguées par la Charte du Gul-Hané.

C'était se mettre en rébellion ouverte, c'était violer la lettre même des traités, et saper la base sur laquelle est appuyée sa propre autorité; car l'acte additionnel signé à Londres, le 15 Juillet 1840, est précis et formel; il dit "le pacha de l'Égypte s'engage à appliquer à la province qu'il administre toutes les lois de l'Empire Ottoman". Comment donc Abbas-Pacha a-t-il pu concevoir une résistance à cet égard? comment donc surtout a-t-il osé la pousser jusqu'au point où il en est venu? Se peut-il enfin qu'il y ait au monde, nous ne diront pas une puissance, mais un homme, ayant assez peu de lumières ou de conscience pour équivoquer sur un texte pareil? Certes l'histoire tirera de ce fait des leçons instructives; il sera d'abord le plus éclatant témoignage de la grandeur et de la difficulté de la tâche que s'est imposée le Sultan Abdul-Medjid. Comme nous sommes ici dans le cœur même de la question, nous croyons rester

strictement dans les limites de notre sujet, et faire une chose agréable au lecteur en donnant la traduction exacte de ce fameux *Banzimat*, promulgué dans la plaine de Gul-Nané, en présence de tous les grands dignitaires de l'Empire.

Comme l'a dit avec beaucoup de justesse M. Jourdan, dans sa remarquable brochure sur la question Egyptienne, si c'est chose extraordinaire que la concession d'une charte aussi avancée de la part d'un Prince musulman, au regard à la situation morale des peuples qui composent ses états, c'est précisément ce défaut d'appropriation qui pouvait en rendre la concession illusoire, et qui faisait consister tout le mérite de ce grand acte dans les efforts ultérieurs qui seraient déployés pour en forcer l'application; aussi faut-il admirer combien le Gouvernement de Sa Hautesse est resté fidèle à ses nobles promesses, malgré tous les obstacles qu'il n'a cessé de rencontrer, et qui entravent encore son action civilisatrice. Espérons que toutes les Puissances de l'Europe finiront par comprendre que non seulement il sert la cause d'un progrès sage et mesuré, qui est sacré aux yeux de tous, mais encore il est désormais indispensable au maintien de cet équilibre, dont la rupture amènerait des guerres désastreuses.

La nature grossière et despotique d'Abbas Pacha devait être extrêmement choquée de pareilles limites posées à son autorité: respecter la réciprocité, l'honneur de ses Administrés! faire cesser la bastonnade! limiter la durée du service militaire! Jamais idées si monstrueuses n'avaient été offertes à son intelligence, et c'est plutôt la confusion qu'elles faisaient naître dans son cerveau, qu'un vœu d'indépendance qui motiva son refus obstiné. Quelque borné que fut

Cet esprit, cependant, il ne tarda pas à comprendre que sa
 résistance pourrait s'étayer d'appuis sérieux; cet intérêt
 majeur le poussa même à jouer un rôle d'une duplicité ré-
 voltante; il alla jusqu'à trahir les devoirs sacrés d'un hôte,
 et le Sultan acquit la preuve, que dans les visites qu'il vint
 lui rendre, Abbas-Pacha, tout en se repandant en protestation,
 à son égard, avait prêté l'oreille aux propositions des ennemis
 politiques que La Haute-esse a jusque dans sa famille, et
 trempé dans une conspiration ayant pour but d'élever
 son propre frère à sa place. Quelque temps après l'
 entrevue du Sultan et d'Abbas-Pacha à Rhodes, survint
 la révolte d'Alep, évidemment suscitée par le parti rétro-
 grade. On avait précédemment remarqué la faveur
 dont jouissaient les bedouins auprès d'Abbas-Pacha, et
 deux émirs principaux, deux auteurs de cet abominable
 brigandage, faits prisonniers les armes à la main, furent
 reconnus pour avoir été logés un mois auparavant dans
 le palais même du vice-Roi, et traités par lui avec une extrême
 considération. Quoiqu'il en soit, dans l'entrevue
 qui eut lieu à Rhodes, les conditions furent nettement
 posées par le Sultan, et Artin Bey se chargea de les soutenir
 en en faisant le gage de son maintien aux deux Ministères
 qu'il remplissait auprès d'Abbas-Pacha. C'est à cette occa-
 sion que le caractère de ce prince se révéla sous son côté
 peut-être le plus honteux. Des anciens ministres de
 Méhémet Ali, Artin Bey était le seul qu'Abbas eût voulu
 conserver; sa grande habitude des affaires, sa finesse diploma-
 tique, sa facilité à parler toutes les langues, en faisait un homme
 en quelque sorte nécessaire. A raison de l'opinion exprimée

en dernier lieu par Artim-Bey, relativement au Canrimak, Abbas-Pacha craignit que ce Ministre ne lui fût imposé par la Porte, et dans le trouble et l'indécision que lui causait la fermeté de son souverain, il n'eut pas le courage de se séparer franchement de son serviteur; il n'imagina rien de mieux que de le perdre dans l'opinion publique en l'accusant de malversations. Artim-Bey n'eut pas de peine à confondre cette inculpation ridicule, et envoya sa démission au Vice-Roi. On vit alors quelque chose de vraiment ignoble, le prince descendre jusqu'à la supplication pour faire rentrer aux affaires l'homme qu'il avait cherché à déshonorer, puis passer à l'idée de la coercition après avoir vu l' inutilité de la prière; car ce qu' Abbas-Pacha aurait voulu éviter à tout prix, c'était qu' Artim-Bey partît pour Constantinople; mais ce dernier fut prévenu à temps, et s'embarqua sur le bateau à vapeur français qui allait à Beyrouth; de là il se rendit auprès du Sultan, qui lui fit un accueil très bienveillant.

Cette circonstance aigrit encore les relations de la Porte avec le Vice-Roi; ce fut en vain qu' Abbas envoya messenger sur messenger à Constantinople: aucun ne réussit dans sa mission, car aucun n'apportait la pleine et entière adhésion du Vice-Roi, aux légitimes demandes de la Porte, et les protestations qu'ils étaient chargés d'apporter, se trouvaient démantées parce qu'il se passait en Egypte. Il était en effet évident qu'une intrigue s'y tramait, et qu'une nouvelle complication allait surgir. Abbas est un homme d'un caractère trop faible et trop timoré pour puiser en lui seul le courage d'une lutte aussi obstinée. Pendant qu'on était censé négocier des armements très sérieux se faisaient au Caire et Alexandrie. M. Murray, l'agent britannique, qui partageait naguère la

la défaveur encourue à la cour d'Abbas Pacha par tout ce qui portait le nom d'Européen, se trouvait fort avant dans les bonnes grâces du Vice-Roi; leurs conférences, devenues très fréquentes, de si rares qu'elles étaient, avaient pris pour ainsi dire le caractère de l'intimité. Il n'y avait plus lieu de douter que la politique à double tranchant de lord Palmerston ne se fût mêlée à la partie; encore une fois, l'Angleterre allait engager un intérêt respectable dans le déshonneur des moyens et des instruments mis en oeuvre pour y satisfaire. Lord Palmerston avait cru voir luire le jour attendu et recherché d'immortalité, où son pays acquerrait une influence exclusive en Egypte, et n'aurait plus qu'à étendre la main pour s'en emparer. Bref, ce qui n'avait pu être arraché même par la force des armes, à l'illustre vieillard, à peine était-il couché dans sa tombe, que son petit-fils l'allait céder lâchement en échange de la promesse d'une protection éventuelle contre son souverain.

Pendant qu'à Constantinople, l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Stratford Canning, approuvait tout haut la ligne générale de conduite du Gouvernement Ottoman, et encourageait même ses efforts pour faire pénétrer en Egypte les bienfaits du nouveau code des lois, M^r Murray, quoique agent subalterne recevait sans doute des instructions tout-à-fait contraires, et incitait secrètement le vice Roi à persévérer dans sa résistance. On commença à parler vaguement du prix exigé en retour de ce simulacre de protection, et l'ancien projet d'un rail-way Anglais à travers l'Egypte fut remis sur le tapis. Abbas Pacha à son avènement, s'en était montré très peu soucieux et s'était expliqué assez nettement à cet égard. Aux premiers bruits de cette affaire, la Porte s'en emut et dans

les instructions dont était porteur Moukhtar Bey, lors du voyage qu'il fit au Caire, à l'occasion du Canaïmat, se trouvait compris un avis très explicite du gouvernement de Sa Hautesse sur l'intention prêtée au Vice-Roi. Abbas-Pacha n'en tint nul compte, et M. Murray malgré le mot d'ordre reçu de Constantinople, n'en pressa pas moins ses sollicitations à tel point que lorsque la nouvelle de la concession définitive parvint au Divan, Sir Stratford Canning en fut très surpris et demanda au gouvernement de la Porte de ne point agir avant qu'il n'eût reçu de Londres un supplément d'instructions.

Mais la Porte devait protester; c'est ce qu'elle fit dans un langage si ferme et si digne, que tout ce que nous pourrions dire à ce sujet serait faible auprès de la note adressée à Abbas Pacha. Nous nous contenterons de la transcrire (1).

La politique de Lord Palmerston ne devait pas plus s'arrêter devant ces considérations justes et élevées, qu'Abbas-Pacha n'avait consenti à appliquer en Egypte le Canaïmat. ces deux refus étaient les termes mêmes du marché, et leur qu'il est, la construction de ce chemin de fer se poursuit donc avec une énergique activité.

Indépendamment des raisons afférentes aux droits légitimes de la Porte, il en est suivant nous beaucoup d'autres qui condamnent la construction d'un chemin de fer à travers l'Egypte. Nous avons eu l'occasion de les exposer dans divers articles

publiés à Marseille dans le Nouvelliste, nous croyons avoir démontré sans réplique que ce rail-way créerait en l'état actuel du pays, une charge écrasante pour les Fellahs, et ne leur serait d'aucune utilité, en outre M. Tourdan a parfaitement établi, qu'appelé à résoudre la grave question du transit de Suez, le chemin de fer ne fait que la tourner, et la laissera intacte aux générations futures. Il faut donc se placer au point de vue exclusivement anglais pour trouver à ce projet quelque avantage; et si cet intérêt mérite considération, il est en tous cas mal venu de se déguiser sous celui du monde en général, et de l'Egypte en particulier; car ce que toute la subtilité des casuistes n'arrivera pas à nier c'est que le peuple égyptien ne perde à cet improvement la seule chance d'échapper au joug d'airain sous lequel il est courbé.

Mais Lord Palmerston est tombé, et avec lui, nous le croyons, la plus mauvaise part de sa politique; quoique nos voisins d'autre-manche poussent très loin la théorie du fait accompli, il faut espérer que son successeur fera une sévère révision de la morale de cette affaire, d'autant plus que les seules choses modifiables et à modifier dans

l'établissement de cette ligne de fer, pourrait être le principe et les conditions de son existence. D'ailleurs la situation politique de la France elle-même a subi dans l'intervalle un changement qui lui permettra au moins d'élever la voix et de plaider, dans cette question, pour un intérêt beaucoup plus large. Il est donc permis de croire que la solution actuelle n'est pas définitive. Il nous reste à dire de quelle façon nous pensons qu'elle pourra être prochaine et pacifique.

Comment la question peut être résolue pacifiquement?

De ce qui précède, il résulte clairement que l'antagonisme entre la Sublime Porte et l'Égypte est fictif, et n'est alimenté que par des intrigues extérieures; les premiers actes de défiance d'Ibrahim Pacha vis-à-vis sont le gage chez lui d'une disposition à se rallier fortement au chef et à l'intégrité de l'Empire Ottoman et sa conduite ultérieure n'est que l'effet de

7
l'influence exercée sur ce faible caractère, d'un côté
par le parti rétrograde qui représente les intérêts
de la Russie, et de l'autre, par le machiavélisme,
de la politique de Lord Palmerston. Or, comme nous
nous l'avons dit au début, ces deux intérêts peuvent
parfois se coaliser, mais ils ne parviendront jamais
à s'entendre; l'acquisition définitive des avantages
qu'ils recherchent les trouvera toujours désunis. Il est
certain que si la Russie pouvait consentir à voir
l'Angleterre s'établir en Égypte, pourvu qu'elle
même mît le pied à Constantinople, l'Angleterre
considérerait ce résultat comme trop chèrement
acheté à ce prix, et c'est là l'unique cause des
réticences et des détours de sa diplomatie. Toute
œuvre faite au point de vue exclusif de ces deux
intérêts n'engendrerait donc que confusion, et sous
les dehors d'un parfait accord, recèlerait dans ses
flancs, la guerre et une conflagration générale.
Comme nous le disions en débutant, le traité de
1840, avec les subtilités de ses interprétations est
une œuvre de ce genre.

L'intégrité de l'Empire Ottoman, la cohésion
forte et garantie de toutes les parties qui le composent
est si bien la seule digue à opposer aux empiètements,

que c'a toujours été le principe invoqué même
par les parties les plus désireuses d'y porter atteinte;
il ne s'agit donc que de restituer à ce principe
toute sa vérité, c'est-à-dire, sinon réviser le traité
de 1840, s'entendre au moins rigoureusement sur
les termes de son application.

La question doit alors, comme on le voit sortir
du dédale de la Diplomatie. En 1840, l'homme
le plus propre peut-être à constituer en Orient
une puissante nationalité était Méhémet Ali.
en 1852, cette tâche revient incontestablement
par le seul fait de leur aptitude à l'illustre
Sultan Abdul-Medjid, et à son ministre
Reïchid-Pacha; et il se trouve justement
que le plus sérieux obstacle qu'ils rencontrent
dans leur œuvre vient de l'ineptie du successeur
de Méhémet Ali: ainsi les rôles sont déplacés
et si le respect et l'admiration qui s'attachaient
à un homme de génie ont pu faire fléchir la politique
Européenne, elle ne nous semble en ce moment être tenue à
aucune considération analogue pour son petit fils dégé-
néré.

Est-ce à dire qu'il faudrait déchirer ce traité
de 1840 — chose en tout cas très légitime, si elle
s'accomplit par la collectivité des parties qui y ont
pris part? Mais cette déférence témoignée au
grand

homme, et dont la France a chaleureusement pris l'initiative, est-il nécessaire d'y porter une atteinte posthume en détraisant dans sa famille le principe d'hérédité? — Nous ne le croyons pas, nous ne le désirons pas. Il ne faut aucun point de vue du principe qui préserver l'empire des causes d'affaiblissement qui ~~naissent~~ ^{naîtraient} d'une indépendance trop absolue de l'Egypte; et, sous le rapport personnel, poser des réserves pour le cas où le gouverneur héréditaire serait comme il l'est actuellement, tout-à-fait indigne et incapable d'exercer son pouvoir. En dehors de ces conditions, nous sommes certain que les choses en Orient ne parviendront jamais à acquiescer une stabilité qui puisse être pour tous une garantie réciproque. Il y a plus, nous prétendons que sous ce régime seul les divers intérêts qui s'y débattent arriveront à une satisfaction entière et incontestée. En supposant que la Russie renonce à poser la base de sa colossale puissance sur le Bosphore, n'a-t-elle pas tout avantage à voir s'y rassembler un empire ami et qui ne puisse jamais être soustrait à son action directe, ainsi qu'à la communauté d'intérêts si salutaire du voisinage? L'Angleterre n'a d'autre convoitise en Egypte que de s'assurer le transit de l'Inde: mais n'est-ce pas une faveur qui à l'ombre de la forte autorité du Sultan lui serait concédée sinon exclusivement, du moins avec des garanties parfaites de neutralité? Pourrait-elle craindre encore de voir le passage tomber en d'autres mains, comme c'est actuellement possible?

Il suffirait donc que les puissances Européennes s'entendissent avec le gouvernement de la Porte pour retirer à l'Abbas Pacha une concession dont il fait un si dangereux usage; qu'elles combinassent, en prenant pour base le Wali-Sherif d'hérédité, un gouvernement en Egypte qui servirait les intérêts de tous, sans

compromettre ceux de personne, et que la succession d'Abbas-pacha
fut ouverte au profit de l'un des membres de la famille
de Mohémet. Ali dont l'éducation et le caractère don-
neraient le plus de gages aux nouveaux principes adoptés.

Jusqu'ici nous n'avons fait intervenir que des considérations pure-
ment politiques, mais pour peu qu'on se préoccupe des intérêts géné-
raux d'humanité il n'y a point à hésiter dans le sens des con-
clusions que nous venons de déduire. C'est certainement chose
grave, que de déposer un prince qui tient son pouvoir et
ses privilèges des traités; cependant la condition géoda-
le dans laquelle Abbas-pacha se trouve évidemment place
de quelque vaine argutie qu'on puisse la dissimuler devrait
le soumettre à la principale conséquence à elle qu'entraîne
le cas de forfaiture; on peut contester le sens des con-
ventions contractées le cas vis-à-vis de son suzerain; mais
il n'est malheureusement pas douteux à l'égard de la mi-
sérable population placée sous son joug. C'est en vain
que des parlans anglais ont pris leurs inspirations
dans les antichambres du Foreign-office. C'est en
vain que des Meetings ont été provoqués, pour chanter
les louanges d'Abbas; en vain la politique anglaise
a-t-elle poussé le ridicule jusqu'au point de lui faire
faire des adresses publiques de congratulation; les cri-
mes et les cris de cet homme sont maintenant con-
nus du monde entier; leur nature est telle que
rien n'en saurait convenir à la gravité et à la dignité
de cet écrit. et il faut admettre pour l'honneur de l'hu-
manité, qu'ils sont plutôt le fait de la démence que
d'une perversité réfléchie. Est-il possible que cette
considération ne domine pas toutes les autres, et que la
politique européenne condamne trois millions d'âmes
à vivre dans Naples affreuse misère, sous les caprices de
gra

dants et souvent sanguinaires d'un Hon?

Si nous détournons les yeux de ce spectacle affligeant pour les porter sur la Turquie, si d'abbas Pacha nous passons au Sultan Abdul-Medjid, quel contraste! Nous voyons un Prince éclairé, généreux, doux, humain et d'une fermeté à toute l'épreuve, dépensant son temps, sa vie, toute la richesse de sa riche organisation, à l'œuvre de régénération de l'empire. Nous le voyons dominant toutes les idées et les orgueils traditionnels de la caste de la hauteur d'une vaste pensée faire lui-même parier son peuple la révolution civile, et morale, et déployer autant de courage, à l'établir qu'à l'autre, mettons d'obstination à l'étouffer. « Par lui » pour citer encore M. Jourdan: « La déclaration de Gul-Hané n'est pas restée une lettre morte; cette charte, — et il ne fallait pas moins que l'Orient pour accomplir un tel miracle. — Cette charte est devenue une Vérité. » À ses côtés est Pechid-Pacha son premier ministre, l'homme le plus instruit et le plus capable de l'Empire; après avoir su discerner son mérite, la confiance, et la fermeté du Souverain, l'ont défendu des attaques incessantes du dedans et du dehors, auxquelles il s'est trouvé en butte depuis plus de dix ans; et maintenant elles se reposent entièrement sur lui du choix des hommes et des moyens propres à mener à bonne fin son œuvre immense.

Abdul-Medjid est donc le véritable héritier de Méhémet. Mais dans l'ordre moral, son âme s'est inspirée des grands chefs du grand homme, et elle y a ajouté les inspirations d'une nature plus élevée et plus éclairée; elle a puisé aux grandes sources civilisatrices du monde Européen. C'est là la vie l'honneur,